

COMPTE RENDU DU COMITE DE PROJET EOLIEN DE LA CLAMOUSE

Séance du 27/06/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept du mois de juin, à dix-huit heures, se sont réunis les membres du Comité de projet éolien de la Clamouse, sous la présidence de Mme PETERS, représentante de Gaïa Energy Systems, partenaire technique de la SEPE de la Clamouse qui porte le projet éolien.

Présents : M. DURAND (Maire de Châteauneuf-de-Randon et vice-président de la Communauté de Communes Randon-Margeride), M. GIBERT (Maire d'Arzenc-de-Randon), M. MATHIEU (Maire de Pierrefiche), M. BACHELARD (Maire de Saint-Sauveur-de-Ginestoux), M. BRESSON (commune de Châteauneuf-de-Randon), Mme PETERS (Gaïa Energy Systems), Mme VILVANDRE (Gaïa Energy Systems)

Absents excusés : M. SAINT-LEGER (CC Randon-Margeride), M. ROMIEU (Chaudeyrac), M. FERRERES (Cheylard-l'Evêque), M. MALLET (Rocles), M. GIBERT (St-Jean-la-Fouillouse), M. CHABALIER (CC du Haut-Allier)

Absents non excusés : M. DEBIEN (Laubert), M. MEYNIEL (Montbel)

La présidence a été assurée par : Mme PETERS

La prise de note a été assurée par : Mme VILVANDRE

Ordre du jour

Les points suivants ont été abordés lors de la séance :

1. Objectifs et enjeux socio-économiques du projet
2. Principales caractéristiques du projet et puissance projetée
3. Justification du choix du site
4. Etudes réglementaires : environnementales, paysagères et acoustiques
5. Variantes et implantation finale envisagées
6. Impacts potentiels sur l'environnement et l'aménagement du territoire
7. Options de raccordement envisagées
8. Coût prévisionnel

Ce compte rendu sera organisé selon l'ordre du jour cité ci-dessus. Les commentaires et questions évoqués seront intégrés dans les parties adéquates pour une plus grande fluidité.

1. Objectifs et enjeux socio-économiques du projet

Cette section visait à présenter les objectifs et enjeux socio-économiques du projet éolien à Châteauneuf-de-Randon.

Les objectifs du projet éolien sont de promouvoir les énergies renouvelables et de contribuer à la transition énergétique, tout en répondant aux attentes sociétales en matière de développement durable. Les enjeux socio-économiques du projet sont significatifs, avec des retombées fiscales annuelles estimées pour le territoire et des bénéfices indirects pour la communauté, notamment en termes de création d'emplois et de stimulation de l'économie locale. Il s'agit d'un projet d'intérêt général.

Remarque de M. DURAND et M. GIBERT :

La communauté de communes Randon-Margeride a une fiscalité spécifique pour la répartition de l'IFER éolien. Les retombées fiscales du bloc communal sont réparties à 40% pour la commune et à 60% pour la communauté de communes. Les ajustements nécessaires ont été intégrés dans la présentation.

Remarque de M. MATHIEU et M. BACHELARD :

Les retombées fiscales pour les communes et les communautés de communes sont insuffisantes. L'État devrait envisager d'augmenter les taux.

2. Principales caractéristiques du projet et puissance projetée

Les principales caractéristiques du projet ont ensuite été présentées ainsi que les spécifications techniques des aérogénérateurs envisagés. 5 éoliennes de 150 mètres en bout de pales sont envisagées, pour une puissance projetée de 18 à 21 MW au total.

Remarque de M. BRESSON :

La législation requiert le démantèlement intégral des éoliennes, y compris leurs fondations en béton jusqu'à leur base. Une garantie financière est constituée avant la construction du projet par l'exploitant du parc afin de financer le démantèlement du projet. Ceci est réglementaire.

3. Justification du choix du site

Le choix du site a été justifié par une analyse des zones favorables à l'éolien à l'échelle nationale, régionale, départementale puis locale. Cette analyse multicritère, dont les deux principales sont le gisement éolien et la distance réglementaire de 500 mètres aux habitations a permis de retenir la zone d'implantation potentielle identifiée à Châteauneuf-de-Randon. Les critères environnementaux, techniques et socio-économiques ont ensuite confirmé que la zone d'étude retenue est bien propice au développement d'un projet éolien, en tenant compte des enjeux locaux.

Question de M. MATHIEU :

À l'échelle nationale, pourquoi choisir la Lozère, qui est une région paisible, plutôt que Paris ou d'autres régions ?

Réponse de Mme PETERS : Chaque région dispose de ses propres contraintes, dont il faut tenir compte pour un projet éolien. Par exemple, à Paris, le productible est moins favorable, la densité de population est plus élevée etc.

Remarque de M. BACHELARD :

Sur la Carte de France (diapositive 14), le projet semble mal situé (en Haute Loire plutôt qu'en Lozère).

Précision apportée après le comité : Après vérification, il semble que le projet soit correctement localisé sur la carte affichée à la diapositive 14.

Remarque de M. BRESSON :

Le développement de ce projet et les études ont toujours accordé une grande importance à la biodiversité, un aspect crucial pour les dossiers de demande d'autorisation environnementale des projets éoliens. M. Bresson s'étonne que d'autres projets en Lozère, bien que soumis à des contraintes environnementales apparemment plus strictes, aient été acceptés il y a quelques années.

4. Etudes réglementaires : environnementales, paysagères et acoustiques

Après avoir présenté le planning général du projet, de la planification à la construction et l'exploitation, ainsi que son historique, les études réglementaires ont été abordées en détail. Une fois la conformité au code de l'urbanisme et le respect des contraintes réglementaires assurés, les études environnementales ont été présentées, incluant des inventaires des habitats naturels pour identifier les habitats et espèces sensibles à l'éolien.

Les zones humides recensées dans la zone d'étude ont également été présentées.

Les enjeux patrimoniaux et paysagers, ainsi que l'impact visuel et patrimonial du projet, ont été évalués.

Enfin, des études acoustiques ont été menées pour évaluer l'impact sonore sur les zones résidentielles environnantes.

Question de M. BACHELARD :

Quels ont été les retours lors des permanences ?

Réponse de Mme PETERS : Lors de la première permanence, l'affluence n'a pas été très forte. Les principales inquiétudes exprimées concernaient le bruit, l'immobilier et les courants vagabonds pour les exploitations agricoles. Lors de la deuxième permanence, l'affluence a été plus forte, avec globalement les mêmes questions mais nous avons pu présenter l'implantation envisagée des éoliennes ce qui a rendu les échanges plus concrets. Les représentants de l'association d'opposition Epouvant'air ont également eu l'occasion d'exposer leur vision et nous avons pu exprimer nos divergences dans le calme.

Rappel de M. BRESSON : L'association s'oppose par principe à tout projet éolien, bien qu'elle reconnaisse que ce projet est beaucoup moins impactant que l'autre projet en développement sur la commune de Châteauneuf-de-Randon, contre lequel ils sont fortement opposés. M. Mathieu, le maire de Pierrefiche, a tenté d'organiser une réunion pour expliquer les détails d'un précédent projet sur sa commune, mais n'a pas pu la tenir en raison de la manifestation de l'association.

Remarque de M. BACHELARD :

Un des principaux dangers avec l'éolien est le givre, qui représente un risque pour les animaux et les engins se trouvant en dessous.

Précision de Mme PETERS : Ces éléments sont analysés par les bureaux d'études dans le volet « Etude de Danger » du dossier règlementaire.

Précision de M. GIBERT : Certaines pales d'un projet dans le secteur sont équipées d'un système chauffant.

Question de M. MATHIEU :

Les études dont il est question pour l'étude d'impact sont-elles spécifiques à l'éolien ?

Réponse de Mme VILVANDRE : Oui, elles le sont, en particulier l'étude acoustique qui inclut des niveaux de bruit spécifiques à respecter pour les projets éoliens. Les bureaux d'études fournissent des analyses adaptées à chaque projet éolien.

Question de M. BRESSON :

Lors des études acoustiques, un des sonomètres a été placé à proximité d'engins de chantier. Est-ce que cela est pris en considération dans les études ?

Réponse de Mme PETERS : Oui, cela est pris en compte et ne pose pas de problème, car le bruit est lissé lors des analyses. Les acousticiens calculent le L50 qui représente le bruit de fond dans l'environnement en y enlevant tous les bruits ponctuels.

5. Variantes et implantation finale envisagées

Dans cette section, différentes options d'implantation des éoliennes ont été envisagées, et les critères ayant conduit au choix du scénario final ont été exposés. Les décisions ont été prises en tenant compte des contraintes environnementales telles que l'évitement des zones humides, des haies et des forêts, ainsi que des considérations techniques visant à limiter la création de grands talus, maximiser la distance par rapport au village et optimiser le rendement éolien (en crête). L'alignement des éoliennes a été également étudié pour améliorer l'insertion paysagère.

Question de M. BACHELARD :

Les parcelles où les éoliennes sont finalement implantées sont-elles communales ou privées ?

Réponse de Mme VILVANDRE : Les parcelles sont privées. Au sein de la zone d'implantation potentielle, certaines parcelles étaient communales, mais les études ont montré qu'elles étaient humides, ne permettant pas de les conserver pour les emprises finales.

Question de M. MATHIEU :

A-t-on pris en compte les opinions des propriétaires et exploitants voisins, ainsi que celles de la commune de Chaudeyrac, vis-à-vis de la proximité du projet avec la limite communale ?

Réponse de Mme PETERS : La commune de Chaudeyrac a été sollicitée dès les débuts du projet et est régulièrement informée de ses avancées. Elle n'a jamais souhaité prendre davantage position sur son territoire ce que le porteur de projet a formellement respecté.

6. Impacts potentiels sur l'environnement et l'aménagement du territoire

Ont été présentés les aménagements routiers depuis la route nationale RN88 jusqu'aux plateformes des éoliennes. Les études d'impact ont identifié diverses mesures d'évitement, de réduction, de compensation et d'accompagnement, incluant par exemple le bridage agricole comme mesure de réduction. Des cartes 3D et des photomontages ont également été partagés pour illustrer l'intégration du projet dans le paysage.

Question :

Pourquoi, depuis l'Argentière, il n'y a pas de photomontage présenté ? Aura-t-on une vue sur les éoliennes depuis cet endroit ?

Réponse de Mme PETERS : Au moment du comité de projet, tous les photomontages réalisés (entre 30 et 40 au total) lors de l'étude paysagère n'avaient pas encore été reçus, ce qui explique l'absence de photomontage depuis l'Argentière dans la présentation. Cependant, il est certain que les éoliennes seront visibles depuis ce lieu-dit.

7. Options de raccordement envisagées

Les possibilités de raccordement au réseau électrique ont été étudiées, avec une analyse des options disponibles pour connecter les éoliennes au système existant. Le poste source de La Panouse, à 12 km du projet, est l'option privilégiée selon la capacité de raccordement qu'il restera au moment de la demande de raccordement.

Question de M. MATHIEU :

Jusqu'où la société de projet est-elle propriétaire du raccordement ?

Réponse de Mme PETERS : La société de projet est propriétaire du réseau inter-éolienne jusqu'au Poste de Livraison (PDL). Entre le PDL et le poste source, c'est le gestionnaire de réseau public (Enedis) qui est propriétaire du raccordement, bien que les aménagements soient pris en charge financièrement par la société de projet.

Question de M. MATHIEU :

Un autre poste source, Pratclaux, n'était-il pas en cours de création ?

Réponse de Mme PETERS : C'est possible. Cependant, le poste source de La Panouse reste le plus proche et donc la meilleure option devant le poste de Randon Margeride et de Mende.

Précision apportée après le comité : Le poste source de Pratclaux existe bien, mais il est situé à 48 km du projet éolien.

Question de M. BACHELARD :

Quel est le tracé de raccordement envisagé ? Quelles sont les règles d'enfouissement et d'inter-distance entre les réseaux ?

Réponse de Mme PETERS : Généralement nous suivons les routes et les tranchées sont réalisées le long des accotements.

Précision apportée après le comité par Mme PETERS : Les réseaux doivent être horizontalement séparés les uns des autres par une distance minimale de 20 cm. Les réseaux d'électricité basse et haute tension doivent être enterrés à 60 centimètres de profondeur au moins.

8. Coût prévisionnel

Dans la dernière partie de la présentation, les coûts prévisionnels du projet ont été discutés, couvrant les investissements nécessaires pour les études, la construction, le raccordement et les garanties pour le démantèlement des éoliennes. Les sources de financement ont également été détaillées : environ 20 % en fonds propres et 80 % par emprunt bancaire.

Question de M. BACHELARD :

En combien de temps le projet devient-il rentable ?

Réponse et complément après comité de Mme VILVANDRE : Il est difficile de prévoir cette durée à ce stade, car elle dépendra principalement du tarif de vente obtenu et de la production. En termes de flux d'exploitation, le projet atteint sa rentabilité généralement après une vingtaine d'années.

Question de M. BACHELARD :

Le financement participatif est-il inclus dans l'apport en fonds propres ?

Réponse de Mme VILVANDRE : Oui, le financement participatif en phase "dériskée" est inclus dans l'apport en fonds propres. Le processus de ce financement est le suivant : l'investissement est réalisé la première année, puis des coupons correspondant aux intérêts sont versés aux participants tous les 6 mois pendant une période de 3 à 5 ans. L'investissement initial est remboursé intégralement à la fin de cette période. Les taux d'intérêt pour ce financement ne sont pas encore définis mais pourraient varier en fonction de la proximité avec le parc éolien et resteraient très avantageux. En 2024, pour un projet breton, Gaïa Energy Systems avait pu proposer des taux de 7% à 7.5%

Précision de M. DURAND :

Dans d'autres projets d'énergies renouvelables, les taux habituels pour le financement participatif ont été d'environ 6 %.

Question : Pourquoi ne pas conserver les fonds pendant toute la durée du projet ?

Réponse de Mme PETERS : Souvent les particuliers ont une vision plus courttermiste que la durée de vie du projet (30 ans) ; ils préfèrent ne pas voir leur argent "bloqué" pendant une si longue période.

Question de M. BACHELARD :

Est-ce que Gaïa Energy Systems exploite actuellement des projets éoliens ?

Réponse de Mme PETERS : Non, Gaïa Energy Systems n'a pas encore de parcs éoliens en exploitation à son nom. La société a été fondée fin 2020, et le processus de développement d'un projet éolien est long : environ 5 à 7 ans sont nécessaires avant de pouvoir entamer l'exploitation, incluant les phases de développement, d'instruction et de construction. Cependant, Gaïa Energy Systems est née suite à la vente d'une précédente société, Aalto Power, initiée suite au départ d'un des actionnaires, la Caisse des Dépôt. Son départ à entraîner le rachat de la société par le groupe Iberdrola. Les précédents actionnaires, essentiellement des groupes familiaux français, ont ensuite créé Gaïa Energy Systems. Fort de leur expérience dans les EnR de plus de 15 ans et de plusieurs parcs en exploitation par le passé, l'équipe de Gaïa Energy Systems dispose du savoir-faire pour mener à bien ses projets.

Question : Qu'en est-il des projets photovoltaïques au sol ?

Réponse : Gaïa Energy Systems est très actif dans le développement et l'exploitation de projets photovoltaïques au sol, en particulier sur des sites comme des délaissés autoroutiers et des friches. L'agrivoltaïsme, en plein essor, est un secteur suivi de près également. Gaïa Energy Systems exploite d'ores et déjà plusieurs centrales photovoltaïques (au sol ou hangar agricole) et des centrales hydroélectriques au fil de l'eau.

Fait le 12/07/2024

Ce document est public.